

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 25 mars 2024

Le 25 mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 12 mars 2024, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mmes Régine FARLIN – Mélanie GALVEZ – Natacha GRISONI - Sophie KERNEN – MM. André BERTERO – Alain BROUSSE - Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO - Thierry MOPIN - Jean de PALEVILLE

Était Absente excusée :

Mme Véronique LE FUR donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO

Etaient Absent(e)s non excusé(e)s

- Mme Virginie BOCCA
- M. Alain GRANDGIRARD

Mme Régine FARLIN, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Il est constaté que le quorum est atteint (élus présents + 1 voix) et que la feuille de présence est signée. Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2024, dont copie a été adressée à chaque conseiller le 25 mars.

Au regard d'un temps d'examen jugé beaucoup trop court pour que l'ensemble des conseillers municipaux puissent approuver ce document, il est convenu à l'unanimité des participants de reporter cette approbation à la prochaine séance du Conseil.

Monsieur le Maire confie ensuite la présidence de la présente séance à son premier adjoint, Monsieur Christian DENANS afin d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

2) Vote du Compte de Gestion sur Chiffres (CGC) Budget Principal 61600 - M57 - Exercice 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, celui des restes à recouvrer et des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont justifiées,

- > Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,
- > Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - > Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare :

- ➤ Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- et l'adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés comme suit :
 - 11 voix pour : Mmes Régine FARLIN Mélanie GALVEZ Natacha GRISONI Sophie KERNEN Véronique LE FUR (pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO) - MM. André BERTERO – Alain BROUSSE - Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN - Jean De PALEVILLE

3) Vote du Compte Administratif – Budget Principal 61600 – M57 – Exercice 2023

Monsieur le Maire est prié de quitter la salle du conseil municipal.

Une présentation du compte administratif de l'exercice 2023, détaillé par chapitres est effectuée sur tableau numérique.

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS, réuni sous la présidence du 1er adjoint, M. Christian DENANS, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023,

- > Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- > Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 - > Arrête les résultats définitifs comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	882 288,71 €	794 289,42 €
Section d'Investissement	404 782,12 €	283 012,03 €

et l'adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés comme suit :

> 10 voix pour : Mmes Régine FARLIN – Mélanie GALVEZ - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN – Véronique LE FUR (pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO) & MM. Alain BROUSSE - Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN - Jean De PALEVILLE

4) Vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Principal 61600 – M57

Après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire et commenté par son 1er adjoint, les membres du Conseil Municipal ont examiné les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 détaillés cidessous :

SECTION	RECETTES	DEPENSES	REPORT
Fonctionnement	882 288,71 Euros	794 289,42 Euros	87 999,29 Euros
Investissement	404 782,12 Euros	283 012,03 Euros	121 770,09 Euros

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS, à l'unanimité des membre présents ou représentés comme suit :

- > 11 voix pour : Mmes Régine FARLIN Mélanie GALVEZ Natacha GRISONI Sophie KERNEN Véronique LE FUR (pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO) & MM. André BERTERO Alain BROUSSE Christian DENANS Stephan LUCIBELLO Thierry MOPIN Jean De PALEVILLE
- > Adopte l'affectation du résultat de 87 999,29 Euros au chapitre 002 de la section Recettes de Fonctionnement, article 002 : Excédent antérieur reporté ;
- > Adopte l'affectation du résultat de 121 770,09 Euros au chapitre 001 de la section Recettes d'Investissement, article 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté ;

5) Vote du Budget Primitif – Exercice 2024 – Budget Principal 61600 – M57

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif dressé par lui pour l'exercice 2024 et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Il rappelle que par délibération n° 2022/06 prise le 27 janvier 2022, le changement de nomenclature budgétaire et comptable (de la M14 à la M57) a été adopté à compter du 1er janvier 2023, par anticipation au regard de l'application obligatoire fixée au 1er janvier 2024; ce nouveau référentiel permet d'étendre à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une présentation du compte administratif de l'exercice 2023, détaillé par chapitres est effectuée sur tableau numérique. S'agissant de la section investissement, pour répondre à l'un des conseillers municipaux, il est précisé que le montant des dépenses est supérieur au montant global figurant dans le tableau récapitulatif présenté en commission travaux par le 1er adjoint. M. Christian DENANS et ce, pour des raisons de respect d'équilibre budgétaire.

A cet effet, il convient de rappeler qu'une partie des sommes ajoutées fera l'objet de devis courant 2024 qui donneront nécessairement lieu à vote et demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Après avoir débattu du budget, chapitre par chapitre, l'avoir voté et avoir consigné le résultat des votes au tableau à transmettre à Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés comme suit :

- ➤ 11 voix pour : Mmes Régine FARLIN Mélanie GALVEZ Natacha GRISONI Sophie KERNEN Véronique LE FUR (pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO) - MM. André BERTERO – Alain BROUSSE - Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN - Jean De PALEVILLE.
- > Arrête pour l'exercice 2024 le budget primitif aux sommes suivantes :

*	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	828 800,00 €	828 800,00 €
Section d'investissement	466 000,00 €	466 000,00 €

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance Mme Régine FARLIN

Le Maire André BERTERO

Les Conseillers Municipaux :

NOM	Signature	NOM	Signature
BROUSSE Alain		BOCCA Virginie	\bigcap
DENANS Christian		FARLIN Régine	failed.
GRANGIRARD Alain		GALVEZ Mélanie	
LUCIBELLO Stephan		GRISONI Natacha	
MOPIN Thierry		KERNEN Sophie	
De PALEVILLE Jean		LEFUR Véronique	

PV transmis aux conseillers, affiché et déposé sur le site internet le 29 mars 2024 ; exemplaire papier à disposition en mairie